

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 11 octobre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1er, 2, 3 et 4 octobre 2019

2019 DAC 772 Subvention (15.000 euros) et convention avec le « Comité des fêtes et de la solidarité du 13ème arrondissement ».

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 17 septembre 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention au Comité des fêtes et de la solidarité du 13ème arrondissement et lui demande l'autorisation de signer une convention ;

Vu l'avis du conseil du 13ème arrondissement, en date du 16 septembre 2019 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 15.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2019 au Comité des fêtes et de la solidarité du 13ème arrondissement (19055 / 2019-09065), 11 Avenue Léon Bollée – 75013 Paris. Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention afférente.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2019.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO